



Octobre 2012

Sommaire

- ✓ Le mot du maire
- ✓ Le Gîte
- ✓ La rue de la Sonnette
- ✓ Boncourt de France
- ✓ Le Jardin du Souvenir
- ✓ Bien vivre ensemble
- ✓ Information pratique

Contacts Mairie

Permanence

Mardi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 11h

Téléphone

02 37 41 93 39

Fax

02 37 62 35 67

Courriel

mairie.boncourt1@orange.fr

Le Mot du Maire



Comme vous pouvez le constater nous inaugurons avec ce numéro un nouveau moyen de communication avec les Boncourtoises et les Boncourtois.

Cela faisait 28 ans que notre bulletin paraissait chaque année et vous informait des principaux événements de la Commune, vous fournissait des renseignements pratiques, et vous relatait des histoires sur la passé de notre village.

Dans le contexte actuel, la commission Communication a jugé qu'il serait plus approprié de communiquer plus fréquemment avec vous. Pour cela ce bulletin paraîtra 3 à 4 fois par an (en octobre, janvier, avril et si nécessaire juillet). Par ailleurs pour les informations urgentes des « Flash Info » seront diffusés autant que nécessaire. Cette évolution a été rendue possible par l'acquisition par la Mairie d'un nouveau photocopieur couleur facilitant la mise en page, l'impression et le pliage.

Dans ce premier numéro d'automne nous abordons les deux grands projets en cours dans notre village :

- le gîte dont les travaux ont été arrêtés depuis mi-mai du fait de problèmes rencontrés au cours de la rénovation. Nous serons bientôt en mesure de reprendre les travaux et nous mènerons à bien ce beau projet pour la commune
- la rue de la Sonnette dans laquelle les travaux de canalisation vont permettre de mieux gérer les eaux pluviales. Les travaux vont commencer avant la fin de l'année.

Je vous souhaite bonne lecture de ce premier numéro et vous engage à me faire part de vos commentaires et suggestions.

Le Maire : Jean-Claude Delanoé

Calendrier

- 11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur
- 15 décembre : Déjeuner des anciens
- 16 décembre : Noël des enfants
- 12 janvier 2013: Voeux du Maire

Manifestations

- 27 octobre : Randonnée pédestre nocturne
- 28 octobre : Halloween
- 24 novembre : Chantier de débroussaillage de la Vallée aux Cailles

Le nouveau gîte d'étape en route



Vue virtuelle du futur gîte

Les travaux du futur gîte de groupe ont débuté fin mai. Il comprendra 21 lits, répartis en 6 chambres à l'étage plus la petite maison à côté de la salle qui sera équipée pour répondre aux normes d'accessibilité aux handicapés. Il sera labellisé **Gîte de France, Tourisme Handicap et Accueil Vélo**. La durée des travaux est estimée à 8 mois.

La réalisation du gîte sera subventionnée à 80%. Les aides proviennent du Conseil général d'Eure et Loir, de la Région

Centre (Pays Drouais), du Ministère de l'Intérieur, et des fonds européen (FEADER). Une aide sénatoriale (Mr CORNU) permettra l'équipement du gîte.

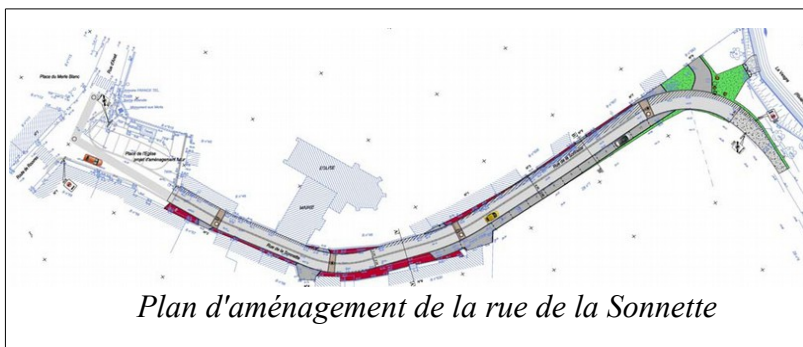
La gestion de ce gîte se fera sous la forme d'une régie intéressée. Le régisseur sera nommé par le Conseil municipal après appel à candidature au printemps 2013.

Ce gîte générera des recettes non négligeables pour la commune qui permettront la réalisation d'autres travaux.

Les travaux de la rue de la Sonnette

Dans l'optique de la réfection de la route de Rouvres, il est nécessaire d'organiser l'évacuation des eaux pluviales. Dans notre commune, cette évacuation s'effectue vers la Vesgre. Faire d'abord des travaux route de Rouvres aboutirait à envoyer les eaux pluviales récupérées rue de la Sonnette ; sans aménagement, cette importante quantité d'eau noierait les riverains et cela n'est pas possible. Il faut donc équiper d'abord la rue de la Sonnette pour qu'elle puisse évacuer les eaux pluviales provenant de l'aménagement futur de la route de Rouvres. Elle sera donc en léger dévers avec un caniveau central équipé de grilles qui se déversera dans une conduite souterraine de gros débit allant vers la rivière.

La réfection de la rue de la Sonnette permettra d'apporter une solution à un autre problème : la circulation et le stationnement. Voie communale, la rue de la Sonnette n'était pas prévue pour un gros trafic.



Plan d'aménagement de la rue de la Sonnette

L'emplacement des maisons fait qu'il existe des rétrécissements incontournables ; la récente occupation de toutes les maisons par des habitants principaux actifs rend nécessaire une certaine fluidité de la circulation. Ces travaux permettront donc la création de 11 places de parking, évitant ainsi le stationnement de véhicules dans les endroits dangereux (virages et rétrécissements) ainsi que sur une partie de la chaussée.

Une réunion publique a été organisée le 15 juin en Mairie en présence de la quasi-totalité des riverains (une seule absence) et d'un représentant du bureau d'études chargé du suivi des travaux. Cette rencontre a permis de lister les immanquables désagréments liés à la réalisation des travaux (fermeture de la rue) et d'évoquer les possibilités d'y remédier grâce à une communication précise et soutenue entre les riverains et les entreprises.

Le montant de l'opération est estimé à 150 000€ H.T. maximum ; la procédure d'appel d'offres a été lancée. Ce projet coûteux pour notre commune participe à l'amélioration de la qualité de vie à l'intérieur de notre village.

Boncourt reçoit les « Boncourt de France »

C'est maintenant devenu une tradition : le second week-end de septembre, tous les « Boncourt de France » se rassemblent chez l'un d'entre eux.

Le samedi 8 septembre 2012, la commune a donc reçu

ses homologues de la France entière ! Cette manifestation clôturait un cycle : en effet, toutes les communes appartenant à l'association ont déjà effectué une fois une réception des autres! Après l'arrivée des habitants des différentes communes et un pot de rafraîchissement, tous les participants se sont dirigés vers Maintenon pour une visite du

château, sur invitation du Conseil général. De retour à Boncourt vers 18h00, l'association des « Boncourt de France », présidée par Jean-Claude Delanoé, Maire de Boncourt (28) a tenu son assemblée générale annuelle. Il a été convenu que la prochaine rencontre se ferait les 7 et 8 septembre 2013 à Boncourt-sur-Meuse.

Puis à 19h30 a eu lieu la réception officielle en présence des Maires et de M. Marleix, député et conseiller général, avec la remise des cadeaux de bienvenue offerts par le Conseil général. Elle a été suivie d'un repas antillais fort apprécié et d'une soirée dansante avec animation au cours de laquelle les Maires ont été sollicités. Les derniers danseurs ont occupé la piste jusqu'à 2h00 du matin.

La nuit a été relativement courte puisque le dimanche 9, rendez-vous était pris à 10h30 pour aller visiter le Musée du peigne à Ezy-sur-Eure. De retour à la salle communale, l'association « Vivre à Boncourt » avait

préparé un barbecue et les habitants de la commune proposaient des salades et des desserts. C'est vers 15h30 qu'eurent lieu les premiers départs, avec le ferme espoir de se retrouver dans un an... L'aventure continue!...



Les maires des six communes avec Olivier Marleix

Deux associations boncourtoises ont très activement participé au bon déroulement de cette manifestation : « Vivre à Boncourt » et « les Copains d'abord Cyclos Boncourt 28 » en prêtant leur concours à différents stades de l'organisation. C'est une belle preuve de dynamisme qui règne dans la commune, de l'entraide aussi qu'on peut y développer. .. et les résultats obtenus sont vraiment à la hauteur.



...les maires aussi

Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées



Boncourt (02)



Boncourt (21)



Boncourt (27)



Boncourt (28)



Boncourt (54)



Boncourt (55)

Jardin du souvenir

Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort (code civil).

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire donne un statut aux cendres des personnes incinérées. Il est donc obligatoire de savoir précisément où elles sont répandues.

Depuis 2011, un columbarium et un jardin du souvenir sont à la disposition des familles dans le cimetière de Boncourt. Ils sont réservés aux personnes décédées ou domiciliées à Boncourt, aux ayant droit à l'inhumation dans une concession familiale, aux tributaires de l'une des quatre taxes locales.

Le columbarium est divisé en cases destinées à recevoir uniquement des urnes cinéraires.

Chaque case recevra 1 ou 2 urnes. La durée de la concession sera de 10 ans (250 €) ou 15 ans (375 €).

La dispersion dans le jardin du souvenir est soumise à déclaration à la Mairie de Boncourt.

Cette cérémonie se fera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et d'un agent communal habilité, après autorisation délivrée par le Maire. Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu en Mairie. La redevance pour une dispersion est de 40 €.

Le règlement du cimetière est consultable en Mairie.



Bien vivre ensemble

- Un arrêté préfectoral (n° 1052 du 21 juin 1996), stipule que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : les jours de semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00; les dimanches et jours fériés uniquement de 10h00 à 12h00 ».
- Les trottoirs bitumés de la commune ont tendance à devenir, de plus en plus, des « toilettes » pour chiens. Merci aux propriétaires de nos « gentils compagnons » de faire le nécessaire pour que ces espaces restent propres et puissent être utilisés correctement.
- Afin d'éviter que votre projet de déclaration de travaux ou de permis de construire ne soit refusé, nous vous conseillons, avant de déposer le dossier, de consulter la Mairie afin de vous informer du cahier des charges du plan d'occupation des sols et des recommandations de la Charte paysagère du Pays Drouais. Les travaux ayant une incidence sur l'eau ou les milieux aquatiques sont soumis à déclaration avant le démarrage des travaux.

Information pratiques

- Vous pouvez demander le « Transbeauce à la Demande » (TAD) en téléphonant au 0825 00 28 29 (prix d'un appel 0,15€ /mn)
- Le TAD est gratuit pendant les vacances scolaires pour les scolaires ayant un abonnement.



Entreprises Boncourtoises

MJL-28
Travaux de terrassements
Aménagement paysagers



Mr Landré Sébastien 02.37.41.96.29
11 bis chemin des coutumes Port : 06.01.98.73.79
28260 Boncourt E-mail : mjl-28@sfr.fr